

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... **15**  
Nombre de conseillers en exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**27 novembre 2025**

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

**Présidence :** Philippe DANIEL, Président.

**Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

**Absents représentés :** Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

**Absents :** Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

### Délibération 2025\_071

### **MOBILITE - Agence de la Mobilité - achat d'un bien immobilier**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

CONSIDERANT le bien immobilier, 2 rue de Rivolet 54300 LUNEVILLE, propriété de monsieur et madame SCHIFFLER, cadastré AH1 pour un kiosque commercial de 36 m<sup>2</sup>,

CONSIDERANT les prix moyens de vente des biens similaires sur la commune de Lunéville

CONSIDERANT la proposition du PETR du Pays du Lunéillois d'acquérir ce bien au prix de 45000 € (quarante-cinq mille euros),

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien immobilier permettra d'installer l'agence de mobilité visible de tous, accessible et fonctionnelle. A ce jour l'agence de mobilité est située dans les locaux de gares et connexions très peu visible et sans commodités.

CONSIDERANT que l'acquisition du bien se fera sans recours à l'emprunt, sur fonds propres du PETR

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la propriété immobilière AH1 située 2 rue Charles Rivolet 54300 LUNEVILLE au prix de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) ajoutés des frais notariés et annexes,
- AUTORISE le président à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à signer tous les documents liés à cette acquisition,
- DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget transport 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 décembre 2025  
Philippe DANIEL,  
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL  
2025.12.05 08:27:24 +0100  
Ref:9996897-15074841-1-D  
Signature numérique  
Président du PETR du Pays du Lunéillois